PSA PEUGEOT CITROËN

Communiqué de presse

Paris, le 5 avril 2016

Koolicar accélère avec PSA Peugeot Citroën et MAIF

18M€ pour soutenir la croissance du leader de l'autopartage entre particuliers

- **Une nouvelle concrétisation de l'engagement de PSA Peugeot Citroën dans les services de mobilité**
- **Une start-up accompagnée par deux grands acteurs, PSA Peugeot Citroën et la MAIF : un trio français dans le service de l'autopartage**
- **Une ambition pour Koolicar de devenir leader de l'autopartage entre particuliers avec 30.000 véhicules équipés**

A l'occasion d'une augmentation de son capital, Koolicar a signé un accord le 31 mars 2016 avec PSA Peugeot Citroën. Le Groupe entre ainsi au capital de la start-up aux côtés de la MAIF, partenaire historique dès 2010. L'opération totale se monte à 18 millions d'euros. *Cette opération reste soumise à la réalisation de certaines conditions suspensives, dont le cas échéant l'approbation des autorités de la concurrence compétentes.*

Aujourd'hui présent dans quarante agglomérations françaises avec plus de 60.000 inscrits, Koolicar a lancé son service d'autopartage entre particuliers en 2012.

Koolicar se distingue en tant que start-up à fort potentiel en offrant une technologie innovante et unique dans la location entre particuliers en Europe. Grâce à un boîtier connecté pouvant équiper tout type de véhicules, le partage de voitures est facilité (accès sans échange de clé au préalable, calcul du kilométrage et durée de la location, géolocalisation). La qualité de service de Koolicar, la facilité d'utilisation de son offre et le dynamisme de son équipe, centrée sur les attentes de ses clients, sont autant d'atouts.

Cet accompagnement à la croissance apporté par deux grands groupes français, PSA Peugeot Citroën et la MAIF, permet à la start-up française Koolicar d'accélérer son plan stratégique et lui donne les moyens d'équiper jusqu'à 30.000 voitures pour devenir un acteur mondial sur le marché de l'autopartage. Son équipe va également s'agrandir en passant de 30 à 100 collaborateurs à Paris et Montréal (nouveaux postes en informatique, marketing et service client).

Dans un marché poussé par l'émergence de l'économie collaborative, le marché de l'autopartage est en pleine expansion. PSA Peugeot Citroën estime une évolution de 10 à 40 millions d'utilisateurs d'ici à 2020 dans les cinq principaux pays européens.

A l'occasion de la signature de cet accord, Brigitte Courtehoux, Directrice de la Business Unit « Mobilité » de PSA Peugeot Citroën déclare : *« Cette prise de participation dans Koolicar est un pas de plus dans notre stratégie en tant qu'opérateur de mobilité. Nous voulons être présent aux côtés de nos clients pour leur fournir les meilleures solutions de mobilité.»*

Stéphane Savouré, Fondateur de Koolicar ajoute: *« En quelques années, la France s'est imposée comme le leader mondial de l'économie du partage. Nous sommes au cœur de cette transformation et nous sommes fiers d'associer à notre développement deux grands groupes français qui, au-delà de leur soutien financier, apportent un accès au marché et un savoir-faire technique et industriel ».*

Pour Pascal Demurger, Directeur Général de la MAIF: *« Koolicar a été en 2014 le tout premier investissement de MAIF Avenir, le fonds dédié à l'innovation, le digital et l'économie collaborative. La start-up a développé une technologie qui facilite l'expérience du partage de voitures entre particuliers. Koolicar propose aujourd'hui un véritable service de proximité avec un niveau de qualité très élevé. Nous sommes fiers d'accompagner sa croissance et d'ouvrir ce nouveau chapitre aux côtés d'un acteur industriel comme PSA Peugeot Citroën. Cette nouvelle étape marque à la fois l'audace et la pertinence de notre stratégie sur l'économie collaborative. »*

A propos de PSA Peugeot Citroën

Fort de trois marques de renommée mondiale, Peugeot, Citroën et DS, le Groupe a vendu 3 millions de véhicules dans le monde en 2015. Deuxième constructeur automobile européen, il a réalisé un chiffre d'affaires de 54 milliards d'euros en 2015. Il s'affirme comme leader européen en termes d'émissions de CO2, avec une moyenne de 104,4 grammes de CO2/km en 2015. Il est aujourd'hui le leader en matière de véhicules connectés avec une flotte de 1,8 million de véhicules connectés dans le monde. Ses activités s'étendent aussi au financement (Banque PSA Finance) et à l'équipement automobile (Faurecia).
Pour plus d'informations, aller sur www.psa-peugeot-citroen.com

A propos de KOOLICAR

Fondée par Stéphane Savouré en 2011, Koolicar propose un système innovant : les locataires ont accès au véhicule des propriétaires sans échange de clés et sans signature de contrat fastidieuse. Afin d'assurer la sérénité et la sécurité des propriétaires comme des locataires, la communauté regroupe des membres de confiance rigoureusement sélectionnés par Koolicar. L'assurance et l'assistance sont prises en charge par le partenaire MAIF. Koolicar propose une réelle alternative à l'usage strictement privé d'un véhicule, permettant aux usagers de faciliter leur mobilité à moindres coûts et aux propriétaires de réduire les frais liés à leur voiture. Le service est disponible dans une quarantaine de villes en France. Cette initiative ambitieuse et écologique a reçu le soutien des pouvoirs publics en étant lauréate du programme des Investissements d'Avenir, soutenu par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie).
Pour plus d'informations, aller sur www.koolicar.com

À propos de MAIF Avenir

MAIF Avenir a pour objectif de financer l'innovation, le digital et l'économie collaborative qui sont des axes clés de la stratégie du groupe MAIF. Concrètement, ce nouvel outil va permettre à la MAIF, via des start-up : de développer de nouveaux services pour les sociétaires, d'accéder à de nouvelles communautés, d'innover, de mieux comprendre le digital, les nouvelles technologies et les nouveaux usages, de profiter de la vitalité des start-up et de leur mode de fonctionnement pour progresser en matière d'agilité. MAIF Avenir est doté d'une enveloppe de 125 millions d'euros jusqu'en 2018, soit une moyenne de 30 millions par an.
Pour plus d'informations, aller sur www.maif.fr